APTN – DEMANDE DE PROPOSITIONS D'ÉMISSION EN VUE DE L'OCTROI DE LICENCES

Le 7 novembre 2022

Contenu pour enfants destiné à APTN lumi – saison 2022-2023

Date limite pour le dépôt des propositions : le 6 janvier 2023 à 17 h HP, HC, HE

TABLE DES MATIÈRES

À propos du contenu pour enfants destiné à APTN lumi
Précisions au sujet de cette demande de propositions
Dates importantes
Information sur l'octroi de licence
Admissibilité
Autres exigences
Critères d'évaluation
Composantes du dépôt d'une proposition
Comment soumettre une proposition

À propos du contenu pour enfants destiné à APTN lumi

Le contenu pour enfants sur APTN et APTN lumi cible les enfants d'âge préscolaire (2 à 6 ans) parmi la population autochtone au Canada. Les émissions doivent fournir une éducation culturelle et linguistique dans des contextes et des récits préscolaires. Ces émissions doivent mettre en valeur la beauté des enfants autochtones et refléter leurs expériences.

Les émissions destinées aux enfants d'âge préscolaire doivent être brillantes et dynamiques, remplies de divers sons, avec un rythme rapide et de courts segments d'intrigue. À des fins d'apprentissage, il peut y avoir de la musique, des éléments interactifs et de la répétition.

Nous acceptons les propositions pour tout contenu scénarisé et non scénarisé. Cependant, nous cherchons particulièrement à commander du contenu d'enseignement qui intègre la culture et la langue de manière amusante.

Ces émissions peuvent être diffusées sur n'importe quelle plateforme qui inclut APTN lumi et APTN TV. Dans les deux cas, nous nous engageons à partager un large éventail d'histoires et d'idées dans notre programmation et à représenter les diverses perspectives et expériences de nos communautés. Nous vous encourageons à visiter notre plateforme de diffusion en continu www.aptnlumi.ca ou notre site d'information www.watchaptnlumi.ca pour en savoir plus sur notre contenu diffusé sur APTN lumi et APTN.

Précisions au sujet de cette demande de propositions

Le présent document s'agit d'une demande de propositions d'APTN en vue de l'octroi de licences de télédiffusion. Cette demande de propositions se limite à ceci :

Octroi de licence pour le contenu pour enfants destiné à APTN lumi

- Une brève série Web scénarisée ou non pour APTN et APTN lumi. Elle sera composée d'au moins six (6) épisodes, chacun durant au moins onze (11) minutes en anglais, en français et/ou en langue autochtone.
- Les émissions seront diffusées sur APTN lumi et devront se présenter sous un format reconditionné permettant de diffuser le contenu sur APTN TV.
- Les récits mettront en scène la culture et les peuples autochtones, devant et derrière la caméra.
- Les émissions doivent être soutenues par une stratégie de promotion qui cible efficacement leur public.

Dates importantes

Ouverture de la demande de propositions	le 7 novembre 2022
Date limite pour le dépôt des propositions	le 6 janvier 2023 à 17 h HP, HC, HE
Présentation des décisions aux producteur.trice.s	le 10 février 2023

Attentes de livraison : L'émission doit être produite et livrée dans les six (6) mois suivant l'obtention d'un accord de licence de production entièrement exécuté avec APTN.

Information sur l'octroi de licence
Frais de licence maximums - APTN : 30 000 $

Remarque : Le montant du financement est conçu comme une contribution unique au projet. APTN ne versera pas de fonds supplémentaires provenant de son budget de mise en service ou de l'enveloppe du Fonds des médias du Canada (FMC).

Admissibilité

Pour être prises en considération, les propositions doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1) L'émission proposée doit susciter l'intérêt d'un auditoire autochtone national.
2) APTN peut délivrer un engagement à une personne ou à une société. Lea producteur.trice doit :
    a) être Autochtone, s'il agit à titre de particulier.ère, c'est-à-dire qu'iel doit être Inuit.e, Métis.se ou membre d'une Première Nation et résider au Canada;
    b) être une société de production autochtone, c'est-à-dire :
        - une entreprise à propriétaire unique, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif dans laquelle ou lequel des personnes autochtones détiennent au moins **cinquante et un pour cent (51 %) des droits de propriété et de contrôle.**
3) Les sociétés devront être constituées pour obtenir le financement. Tout.e producteur.trice qui présente une demande à titre de particulier.ère doit savoir qu'iel peut être tenu.e, par APTN ou par d'autres bailleurs de fonds comme le FMC, de se constituer en société une fois qu'iel aura obtenu le financement complet.
4) Lea producteur.trice doit détenir tous les droits du projet, y compris tous les droits d'auteur et de propriété intellectuelle, ou exercer un contrôle sur ces droits, et s'assurer que le projet ne contient aucun matériel qui enfreint les lois du Canada (communes et statutaires) ou les codes de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (y compris le Code sur la représentation équitable et le Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision). Le projet ne doit pas contenir de matériel qui porte atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, aux titres de propriété ou à toute autre action découlant d'une allégation selon laquelle lea producteur.trice ne possède pas ou ne contrôle pas les droits sous-jacents du projet.
5) La société de production doit respecter tout contrat préalablement conclu avec APTN. Dans le cas d'une coproduction ou d'une nouvelle entreprise créée par deux entreprises existantes ou plus, toutes les entreprises doivent respecter tout contrat préalablement conclu avec APTN. APTN se réserve le droit d'écarter les propositions provenant d'entreprises participant à un projet qui ne satisfait pas à cette exigence.
6) Les projets dont les principaux travaux de photographie sont débutés ou achevés ne sont pas admissibles.
7) Les projets de type magazine ne sont pas admissibles.
8) Les projets ou contenu jugés de mauvais goût, offensants ou incitant à la haine seront rejetés.

9) Les projets de contenu industriel, commercial ou promotionnel seront refusés.

Autres exigences

- Source canadienne : Pour toute émission autorisée de plus de 5 minutes, APTN exige la certification d'une émission canadienne émise par le CRTC (numéro du BCPAC non nécessaire).
- APTN exige que les émissions soient encodées pour les malentendant.e.s (« closed captioning ») et aient la vidéodescription (« described video »), conformément à nos spécifications techniques pour la livraison des émissions.
- Lea candidat.e garantit le droit de première mondiale et la distribution exclusive sur toutes les plateformes APTN pendant douze (12) mois après le lancement ou la première du premier épisode et les droits de distribution non exclusifs ultérieurs pour la durée de notre mandat (5 ans).
- APTN fournira un générique de production (**« APTN lumi Original »**) qui sera diffusé au début de chaque épisode. Durée : 2 secondes.
- Les lignes du générique de clôture comprendront le logo animé d'APTN.
- APTN exige que les émissions produites en français ou dans une langue autochtone soient sous-titrées en anglais.
- Chaque émission doit comporter une stratégie de mise en œuvre de la promotion. Veuillez consulter nos lignes directrices pour en savoir davantage sur le matériel promotionnel nécessaire (à inclure dans votre budget) : spécifications techniques pour la livraison des émissions
- L'émission doit être livrée par voie électronique dans le format et la résolution qui conviennent (p. ex. HD), en fonction de nos spécifications techniques pour la livraison des émissions
- APTN conserve le droit de premier refus pour la vente éventuelle de la licence pour la diffusion télévisée ou en ligne des épisodes.
- Toutes les productions doivent être exécutées sans compromettre la sécurité et les protocoles en place dans nos différentes communautés de Premières Nations.

Critères d'évaluation

Parmi d'autres critères, les propositions sont évaluées (sans s'y limiter) en fonction des conditions que voici :

- Le niveau de participation autochtone dans toutes les lignes de production est d'une importance primordiale et est essentiel pour garantir l'authenticité culturelle du contenu.
    - producteur.trice exécutif.tive, producteur.trice, réalisateur.trice, scénariste principal.e;
    - équipe;
    - artistes.
- Créativité du contenu : les avantages techniques de la production ainsi que son originalité et caractère unique.

- Axé sur l'auditoire : dans quelle mesure le récit a-t-il tenu compte du désir de nos auditoires d'être reflétés dans l'histoire? Le récit répond-il aux goûts de l'auditoire actuel?
- Mentorat et formation autochtones : dans tous les principaux postes créatifs, nous souhaitons que les nouvelleaux talents autochtones soient encadré.e.s et formé.e.s par notre communauté de production autochtone expérimentée.
- Durée de vie utile : les émissions qui perdent leur pertinence à court terme ne sont pas souhaitables.
- Calendrier de production : nous nous attendons à ce que ces séries courtes soient livrées rapidement.
- Budget : cette proposition définit un certain nombre de paramètres et de considérations pour le budget (budget minimal, contribution maximale, exigences de promotion et sous-titrage).
- Qualité de la proposition soumise, éléments de la soumission dûment remplie demandés et soumission de la proposition livrée selon les directives ci-dessous.

En plus de ces éléments, APTN distribue un ensemble limité de ressources financières et humaines par l'entremise de nombreuses demandes de propositions tout au long de l'année. Nos équipes travaillent assidûment afin d'optimiser ces ressources dans le cadre d'un grand nombre de projets tout en visant à diffuser du contenu qui attire et captive les auditoires d'APTN et APTN lumi.

Le rejet d'une proposition ne témoigne pas nécessairement d'un jugement porté sur le travail, mais simplement du nombre d'émissions que le réseau peut accepter pour une période donnée.

Liste à cocher des documents à annexer

Assurez-vous que votre proposition présente les composantes dans l'ordre suivant :

❒ 1. **Formulaire de candidature signé : Contenu pour enfants destiné à APTN lumi – saison 2022-2023**

❒ 2. **Entente** signée **sur le dépôt de propositions à l'intention des producteur.trice.s.**

❒ 3. **Formulaire de déclaration des origines autochtones** dûment rempli.
- Particulier.ère
- Société

❒ 4. Dossier de présentation incluant (sans s'y limiter) :

a) Format de l'émission;
b) Synopsis court et long;
c) Détails essentiels : genre, durée, nombre d'épisodes, langue originale du tournage;
d) Un aperçu de la façon dont l'histoire sera structurée, comment elle sera racontée, son objectif, et comment elle sera traitée dans sa présentation visuelle et audio; il aidera à comprendre ce qui pousse l'équipe à raconter cette histoire et comment elle y est reliée;
e) Un traitement, de 5 à 15 pages, y compris, s'il y a lieu, les synopsis des épisodes, les lieux de tournage, la liste des invité.e.s potentiel.le.s et la description de l'animateur.trice ou du/de la narrateur.trice.

- ❒ 5. Matériel créatif appuyant le projet (tel que scénario, croquis, photos, démo ou bande-annonce disponible en ligne sur Vimeo ou YouTube, liens des œuvres antérieures du/de la réalisateur.trice ou du/de la producteur.trice).
- ❒ 6. Calendrier de production proposé, y compris les dates de début de la séance principale de photographie, les dates de livraison des premiers montages, des montages finaux et des bandes maîtresses de chaque épisode, et les dates visées pour la confirmation du financement, l'achèvement de la production et la diffusion.
- ❒ 7. Plan financier (confirmez tout autre engagement financier, le cas échéant – un deuxième télédiffuseur est souhaitable mais non obligatoire. Veuillez aussi inclure l'entente de diffusion en deuxième fenêtre, le cas échéant; précisez enfin le montant de la demande de licence proposée à APTN.)
- ❒ 8. Budget complet, daté et signé.
- ❒ 9. Relevé des mouvements de trésorerie. Tous les paiements seront faits dans les 60 jours suivant la réception et l'approbation des produits livrables et des factures.
- ❒ 10. Description du financement intérimaire.
- ❒ 11. Calcul détaillé des crédits d'impôts fédéral et provincial.
- ❒ 12. Renseignements sur l'entreprise (productions et réalisations antérieures); APTN n'étudiera pas les propositions provenant de personnes ou d'entreprises n'ayant aucune expérience de production pertinente.
- ❒ 13. Documents de constitution en société de toustes les producteur.trice.s et de toutes les sociétés de production, filiales, dont celles détenues en propriété exclusive, au sein desquelles des personnes morales concernées ou autres participent de façon substantielle à la production, le cas échéant.
- ❒ 14. Liste des actionnaires et parts détenues par chacun.e de celleux-ci.
- ❒ 15. Liste des principaux.ales membres de l'équipe de création et de production, et curriculum vitæ de celleux-ci.
- ❒ 16. Chaîne de titres complète pour ce qui suit :
    - ententes avec les scénaristes, conventions d'option ou d'achat, transferts des ententes sur les droits et autres ententes démontrant que lea ou les producteur.trice.s détiennent les droits concernant :
        - le matériel de création et le concept;
        - la production, la distribution et l'exploitation du projet.
- ❒ 17. Stratégie de mise en œuvre de la promotion. Veuillez consulter les **spécifications techniques d'APTN pour la livraison des émissions** pour savoir quels sont les matériels promotionnels obligatoires et facultatifs à prendre en compte dans votre budget.

❒ 18. Liste et curriculum vitae des personnes travaillant sur la version en langue autochtone : interprète, traducteur.trice, participant.e (le cas échéant), créateur.trice graphique autochtone pour le générique d'ouverture et de clôture, titres, graphiques, animateur.trice (le cas échéant) et voix hors champ (le cas échéant).

Comment soumettre une proposition

Les propositions doivent être soumises avant la date limite du 6 janvier 2023 à 17 h HP, HC, HE.

Les propositions doivent être soumises en format PDF via le Dropbox du/de la producteur.trice (ou un autre serveur en ligne auquel APTN peut accéder pour un téléchargement sécurisé.) Nous n'accepterons pas les soumissions envoyées par la poste ou par messager, courriel ou télécopieur. APTN ne tiendra pas compte des propositions reçues après la date limite et refusera systématiquement les propositions incomplètes.

APTN lumi (Canada - national)
Karine Tremblay, gestionnaire de la programmation TPC
1819, boul. René-Lévesque O., bureau 300
Montréal (QC) H3H 2P5
Cellulaire : 438-346-0865
ktremblay@aptn.ca

Formulaire de candidature : Contenu pour enfants destiné à APTN lumi – saison 2022-2023

L'utilisation de l'écriture inclusive pour la rédaction de ce texte a été privilégiée dans un objectif d'évolution et d'appropriation de la langue française.

Date du dépôt de la proposition : _____

Titre de l'émission : _____

Nom de la société de production candidate: _____

_____

Genre: ❒ Enfance et Adolescence

Public cible :
❒ Préscolaire (0 à 6 ans)
❒ Enfants (6 à 12 ans)

Durée par épisode (durée minimale de 11 minutes) : _____

Durée totale de la websérie (minimum de 6 épisodes) : _____

Synopsis court : _____

_____

_____

Langue originale :
❒ français
❒ anglais
❒ langue autochtone − veuillez préciser : _____
❒ dialecte (le cas échéant) − veuillez préciser : _____

Langue de doublage (le cas échéant) :
❒ anglais
❒ français

Les sous-titres codés sont obligatoires et doivent figurer au budget.
Les sous-titres codés sont-ils pris en compte ? ❒ non ❒ oui

La vidéodescription est obligatoire pour les émissions et doit figurer au budget.

La vidéodescription est-elle prise en compte? ❒ non ❒ oui

Renseignements sur lea candidat.e :

Nom légal de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville, province : _____

Code postal : _____

Site web : _____

Partenaire ou propriétaire autochtone : _____

Titre : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Partenaire ou propriétaire allochtone (le cas échéant) : _____

Titre : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Déclaration des origines autochtones :

APTN exige des candidat.e.s à préciser d'emblée le groupe autochtone auquel iels appartiennent. *

Veuillez indiquer le pourcentage des droits de propriété des personnes autochtones dans la société de production :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage des droits de propriété	Inuit.e	Premières Nations	Métis.se	Allochtone
		❒	❒	❒	❒
		❒	❒	❒	❒
		❒	❒	❒	❒
Total					

** Si lea candidat.e est un.e particulier.ère, « personne autochtone » s'entend d'un.e membre des Premières Nations, d'un.e Métis.se ou d'un.e Inuit.e qui habite au Canada. S'il s'agit d'une société de production, une société production autochtone se définit comme une entreprise à propriétaire unique, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société en nom collectif ou un organisme sans but lucratif dans laquelle ou lequel des personnes autochtones détiennent au moins 51 % des droits de propriété et de contrôle ou une coentreprise formée d'au moins deux entreprises autochtones, ou d'une entreprise autochtone et d'une entreprise non autochtone, pourvu que les personnes autochtones détiennent au moins 51 % des droits de propriété et de contrôle. APTN doit dresser des statistiques en la matière afin de les communiquer à son conseil d'administration. Conformément à ses objectifs de départ, APTN accorde la préférence aux personnes autochtones et aux sociétés de production autochtones lorsqu'il choisit des projets d'émission.*

Veuillez indiquer le personnel de création clé et les origines autochtones de chacun.e :

Titre	Nom(s)	Genre F/M/X	Inuit.e	Premières Nations	Métis.se	Allochtone
Producteur.trice exécutif.tive			❒	❒	❒	❒
Producteur.trice			❒	❒	❒	❒
Producteur.trice adjoint.e			❒	❒	❒	❒
Réalisateur.trice			❒	❒	❒	❒
Scénariste			❒	❒	❒	❒
Animateur.trice/acteur.trice			❒	❒	❒	❒
Directeur.trice de la photographie			❒	❒	❒	❒
Monteur.euse			❒	❒	❒	❒
Compositeur.trice			❒	❒	❒	❒

Est-ce que 40 % des principaux rôles de création sont détenus par des femmes? Oui ou non _____

Quels aspects du mandat de programmation d'APTN se reflètent dans la proposition ?

- ❒ Contexte autochtone
- ❒ Producteur,trice autochtone
- ❒ Réalisateur.trice autochtone
- ❒ Talent autochtone
- ❒ Autre (veuillez préciser) _____

VERSION EN LANGUE AUTOCHTONE :

Veuillez indiquer le nom des principaux.ales créateur.trice.s ainsi que leur ascendance autochtone :
(Au besoin, consultez le nº 18 de la « Liste à cocher des documents à annexer »)

Titre	Nom(s)	Inuit.e	Premières Nations	Métis.se	Allochtone
Interprète		❒	❒	❒	❒
Traducteur.trice		❒	❒	❒	❒
Participant.e (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Graphiste autochtone		❒	❒	❒	❒
Animateur.trice (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Acteur.trice.s pour voix hors champ (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Acteur.trice.s pour voix hors champ (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Acteur.trice.s pour voix hors champ (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Acteur.trice.s pour voix hors champ (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Acteur.trice.s pour voix hors champ (le cas échéant)		❒	❒	❒	❒
Autre (veuillez préciser) :		❒	❒	❒	❒

Plan de formation à l'intention des personnes autochtones :

Votre projet est-il assorti d'un plan de formation à l'intention des personnes autochtones ? ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez indiquer le titre et le nom (si possible) des stagiaires et mentor.e.s autochtones :

Titre	Nom(s)	Stagiaire ou Mentor.e S/M	Genre F/M/X	Inuit.e	Premières Nations	Métis.se
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒
				❒	❒	❒

Veuillez indiquer les postes budgétaires associés aux stagiaires autochtones et le nombre de journées de formation prévues au budget :

Poste budgétaire	Description	Nombre de jours	Tarif	Montant total
		Total du budget de formation		

Structure financière

Veuillez préciser si le financement est confirmé ou en attente de confirmation :

Source de financement	Montant attendu	Pourcentage du budget total	Confirmé ou en attente de confirmation ?
Licence d'APTN			
Autres sources Veuillez préciser : _____			
Autres sources Veuillez préciser : _____			
Autres sources Veuillez préciser : _____			
Autres sources Veuillez préciser : _____			
Montant total du budget			

Déclaration de transactions entre parties apparentées

Pendant la production intitulée _____, la société de production _____ réalisera-t-elle des transactions (p. ex., dépenses, salaires, locations de biens ou de services, frais administratifs ou dépenses autres) avec les entreprises ou les personnes suivantes ?

Type de parties apparentées	OUI	NON
Société mère	❒	❒
Filiale	❒	❒
Sociétés sous contrôle commun	❒	❒
Actionnaires de la société mère	❒	❒
Actionnaires d'une filiale	❒	❒
Membres de la famille immédiate (époux, épouse et enfants)	❒	❒
Direction ou employé.e.s de la société mère	❒	❒
Direction ou employé.e.s d'une filiale	❒	❒

Si vous avez répondu par l'affirmative à l'une des questions précédentes, vous devez remplir le tableau qui suit :

Nom de l'entreprise apparentée au particulier.ère	Type de relation	Poste budgétaire	Description	Montant
Total				

Définitions

Des parties sont apparentées lorsque l'une d'elles a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Deux parties ou plus sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et de la famille immédiate comptent au nombre des parties apparentées.

Une transaction entre parties apparentées consiste en un transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des parties apparentées, ou en la prestation de services par une partie à une partie qui lui est apparentée, peu importe si une contrepartie est donnée. Les parties sont apparentées avant que la transaction n'ait lieu. Lorsque la relation découle de la transaction, celle-ci n'est pas une transaction entre parties apparentées.

Le contrôle d'une entreprise se rapporte à son pouvoir continu de définir, sans le concours de tiers, ses politiques stratégiques de fonctionnement, d'investissement et de financement.

L'influence notable désigne la capacité d'influer sur les politiques stratégiques d'une entreprise en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

J'atteste que le document Formulaire de candidature : Contenu pour enfants destiné à APTN lumi – saison 2022-2023 et les produits livrables énumérés dans la liste à cocher sont complets, que tous les renseignements fournis sont véridiques et exacts, et qu'aucun fait pertinent n'a été omis. En signant ci-dessous, je certifie également avoir lu et que je respecterai les PROTOCOLES ET CHEMINS CINÉMATOGRAPHIQUES

Signature :

Nom :

Date :